

Promat

Protection incendie pour plancher à poutraison de bois

Nous rendons la protection incendie des bâtiments CORRECTE ET SÛRE.

La sécurité des personnes, des animaux et celle des biens et des bâtiments nous tient à cœur.

Nous vous trouvons toutes les solutions pour une protection incendie CORRECTE ET SÛRE, de la planification à la mise en œuvre jusqu'à la confirmation du détenteur du système et de l'exécution.

La nouvelle norme de protection incendie 2015 et ses prescriptions de protection incendie portent une grande importance à l'assurance qualité d'un bout à l'autre. Promat AG prend cette tâche au sérieux depuis toujours. CORRECT.SÛR



Avant-projet

Les solutions de protection incendie sont CORRECTES ET SÛRES ainsi qu'économiques si elles sont déjà intégrées dans la phase de planification. Car on peut ainsi les prendre en compte de manière optimale dans le concept de construction.

Nous vous aidons à trouver la solution de protection incendie adaptée dès l'avant-projet. Pour cela, vous aurez le choix parmi une centaine de systèmes reconnus et basés sur plus d'un millier d'essais d'inflammabilité. De plus, vous bénéficiez de notre expérience de plus de 40 ans d'activité dans ce secteur.

Si nécessaire, nous adapterons pour vous nos propositions avec les autorités compétentes. Vous profitez ainsi d'un maximum de sécurité pour la planification des travaux.



Projet d'ouvrage

Vous réalisez vos plans de bâtiment grâce à l'importation de nos fichiers informatiques, avec un minimum de charge de travail. Nous les vérifions pour vous et validons provisoirement les plans pour nos systèmes.

Vous transmettez ces plans provisoires aux ingénieurs de la protection incendie ou aux autorités, qui vous accordent aussi une autorisation.

Cette procédure assure la sécurité de toutes les parties prenantes.

Les maîtres d'ouvrage et leurs représentants connaissent les travaux à recevoir. Les installateurs savent exactement ce qu'ils doivent réaliser.



Appel d'offres

Vous intégrez les textes d'appels d'offres que nous vous avons préparés dans vos appels.

Vous êtes ainsi assurés que l'on vous proposera les solutions que vous souhaitez.



Livraison et façonnage

Pendant la phase de construction, nous fournissons le matériel de construction pour votre solution de protection contre l'incendie. Seule l'utilisation des matières prescrites permet de protéger votre bâtiment contre le feu, la fumée et la chaleur.



Exécution

Votre installateur sera pris en charge par nos soins durant la phase de construction. Il recevra des réponses détaillées à ses questions et nous l'aiderons à installer les matériaux adaptés de manière conforme.



Contrôles de qualité

Grâce à notre assistance continue et nos contrôles de qualité, nous pouvons vous délivrer une confirmation du détenteur du système et de l'exécution à la fin de l'installation.



Confirmation du détenteur du système et de l'exécution

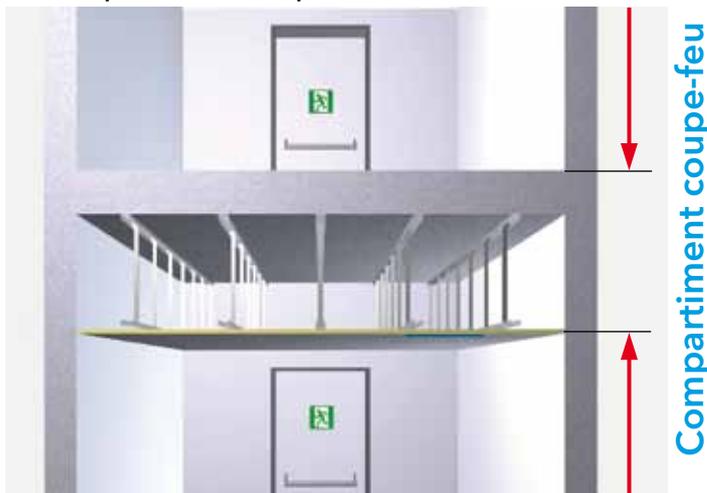
Elle indique à toutes les parties prenantes que votre protection passive contre l'incendie est CORRECTE ET SÛRE.

En cas d'incendie, les personnes doivent pouvoir quitter le bâtiment rapidement et sûrement. Les pompiers doivent pouvoir accéder à toutes les parties du bâtiment pour sauver des vies humaines et procéder aux opérations d'extinction de l'incendie.

Les passages de sauvetage et issues de secours doivent donc répondre à des exigences particulièrement strictes en matière de protection contre l'incendie. Surtout dans de tels corridors, les installations (câbles électriques et tuyaux) en matériaux combustibles sont souvent posées au-dessous de la dalle brute. En cas d'incendie de ces installations, par ex. suite à un court-circuit, la voie d'évacuation serait rapidement inutilisable en raison de la formation importante de feu et de fumée.

Les installations doivent donc être séparées par un faux-plafond indépendant comme élément de cloisonnement vis-à-vis de la charge d'incendie venant du haut.

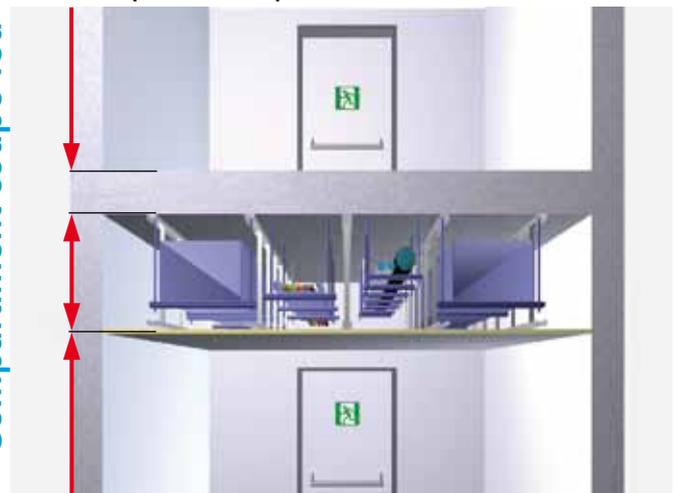
Faux-plafond non indépendant (classe AEAI 233)



Le faux-plafond est évalué et homologué avec le plafond se trouvant au-dessus. Dans le vide d'air du plafond, aucune installation non présente lors du contrôle ne peut être installée. Le vide d'air du plafond ne représente pas un compartiment coupe-feu en lui-même. L'ensemble plafond/faux-plafond constitue toujours le compartiment coupe-feu.

Résistance au feu de ces plafonds : REI (R, RE).

Faux-plafond indépendant (classe AEAI 234)



Le sous-plafond indépendant est évalué et homologué comme composant formant un compartiment coupe-feu. Le vide d'air du plafond peut accueillir tout type d'installations. Le vide d'air du plafond forme un compartiment coupe-feu propre. Les installations ne doivent pas exercer une charge sur le plafond en cas d'endommagement.

Résistance au feu de ces plafonds : EI.



Preuve

N° AEAI
REI 30 12609

1x 8 mm

Les avantages en un coup d'œil

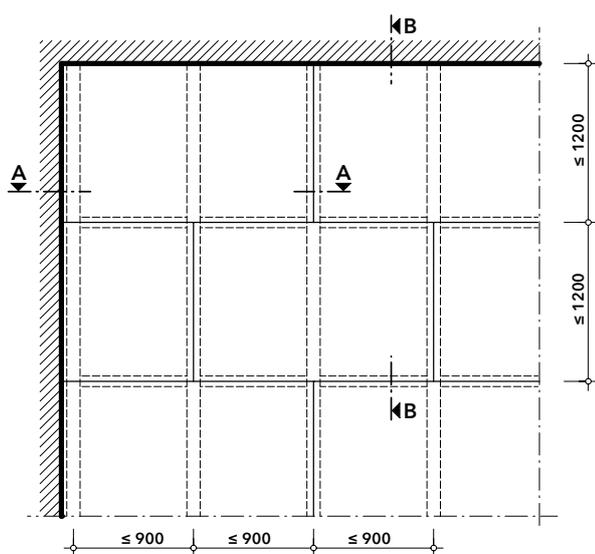
- couche unique, revêtement mince (8 mm)
- Revêtements légers env. 7 kg/m³ ≈ 7 kg/m²
- aucun jointoyer nécessaire pour la protection contre l'incendie

Informations générales

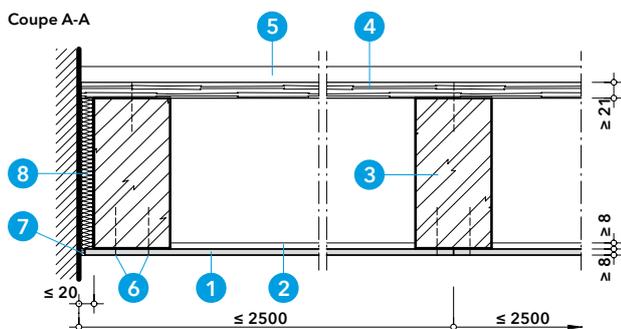
La construction 128.10 est créée à base de plaques PROMAXON® Type A spécialement fabriquées pour la Suisse. Les applications REI 30 valent pour la construction en bois, y compris le revêtement PROMAXON® pour une exposition au feu par le bas. Si le plafond en poutre de bois est accessible, il faut, outre un revêtement en partie basse avec des plaques PROMAXON® Type A, garantir que le plancher contienne une couche de répartition de charge sur le plafond, qui, en corrélation avec les lattes de plancher présentes, transfère sûrement la charge utile dans les poutres en bois porteuses même en cas d'incendie. Le matériau et l'épaisseur de ce plancher porteur peuvent être choisis librement en fonction de la statique du plafond et de la nature de la structure de plancher prévue ou présente. Par principe, on recommande l'utilisation d'une épaisseur de plaque > 8 mm pour le revêtement lorsque l'écart entre poutres est > 600 mm pour des raisons de construction.

Vue de dessous

Les plaques PROMAXON® type A peuvent être traitées jusqu'à une longueur standard de 2500 mm ou être raccourcies aux dimensions correspondantes en fonction de l'espacement des poutres. Les joints de plaque sont disposés avec un décalage respectif d'une position de poutre.



Coupe A-A

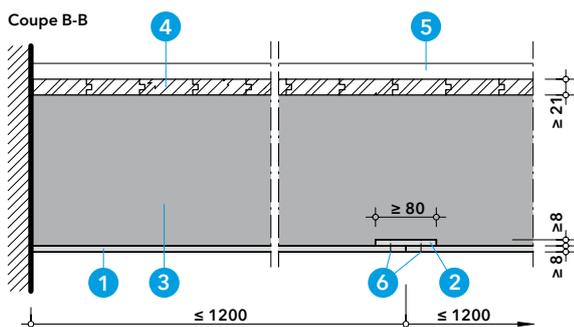


Détail A - Coupe longitudinale raccordement au parois

Les plaques PROMAXON® Type A peuvent être fixées directement dans la poutre en bois sans écart minimal. Au niveau des bords du plafond, le revêtement se pose bord à bord contre la cloison voisine. L'écart entre la poutre latérale et la cloison est comblé avec de la laine minérale. Le joint latéral ainsi que tous les joints entre plaques peuvent également être mastiqués pour des raisons esthétiques.

- 1 PROMAXON®-Typ A, plaque coupe-feu, ép. ≥ 8 mm
- 2 PROMAXON®-Typ A, bandes de plaques, ép. ≥ 8 mm
- 3 Poutre en bois, l x h ≥ 100x200 mm, selon statique
- 4 Plancher en bois, ép. ≥ 21 mm
- 5 Sol porteur
- 6 agrafes en fil d'acier l ≥ 63 mm, entraxe ≈ 150 mm alternativ vis Promat® 4625, 3,9 x 55
- 7 mastic prêt à l'emploi Promat® ou mastic Promat®
- 8 laine mineral (RF1), point de fusion ≥ 1000°C, brute ≥ 90 kg/m³

Coupe B-B



Détail B - Coupe transversale raccordement au parois

Du point de vue de la technique de sécurité incendie, il suffit que le revêtement soit amené jusqu'à la cloison au niveau de la bordure du plafond transversale aux poutres. En outre, il est également possible d'utiliser des profils de raccordement mural ou des bandes PROMAXON® sur la cloison massive pour un renforcement et une fixation supplémentaires entre les poutres en bois. Alors que les joints de plaque sous les poutres en bois ne sont pas renforcés, les joints de plaque transversaux aux poutres doivent être recouverts d'une bande PROMAXON® d'au moins la même épaisseur.

- 1 PROMAXON®-Typ A, plaque coupe-feu, ép. ≥ 8 mm
- 2 PROMAXON®-Typ A, bandes de plaques, ép. ≥ 8 mm
- 3 Poutre en bois, b x h ≥ 100x200 mm, selon statique
- 4 Plancher en bois, ép. ≥ 21 mm
- 5 Sol porteur
- 6 Agrafes en fil d'acier, l ≥ 63 mm, entraxe ≈ 150 mm alternativ vis Promat® 4625, 3,9 x 22



Preuve

N° AEAI		
REI 60	15129	1x 15 mm
REI 90	ABP P-2100/341/15-MPA BS	1x 18 mm

Les avantages en un coup d'œil

- couche unique, revêtement mince, ép. ≥ 15 mm, REI60 ≈ 13 kg/m²
ép. ≥ 18 mm, REI90 ≈ 16 kg/m²
- aucun jointoyer nécessaire pour la protection contre l'incendie

Informations générales

Les constructions 128.20 et 128.30 sont créées à base de plaques PROMAXON® Type A spécialement fabriquées pour la Suisse. Les applications REI 60 et REI 90 valent pour la construction en bois, y compris le revêtement PROMAXON® pour une exposition au feu par le bas.

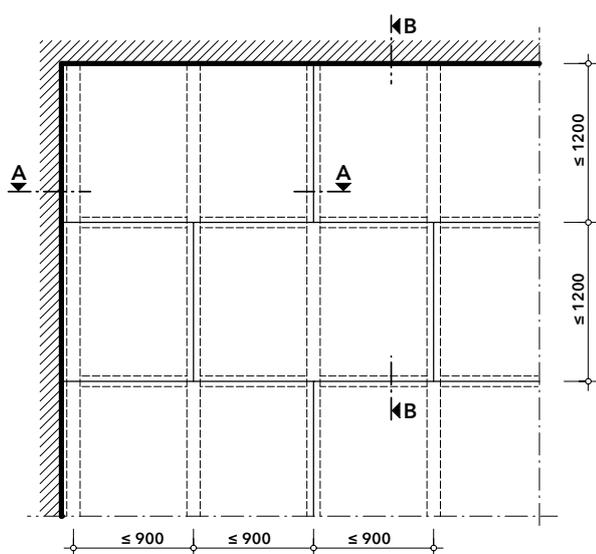
Si le plafond en poutre en bois est accessible, il faut, outre un revêtement en partie basse avec des plaques PROMAXON® Type A, garantir que le plancher contienne une couche de répartition de charge sur le plafond, qui, en corrélation avec les lattes de plancher présentes, transfère sûrement la charge utile dans les poutres en bois porteuses même en cas d'incendie.

Le matériau et l'épaisseur de ce plancher porteur peuvent être choisis librement en fonction de la statique du plafond et de la nature de la structure de plancher prévue ou présente.

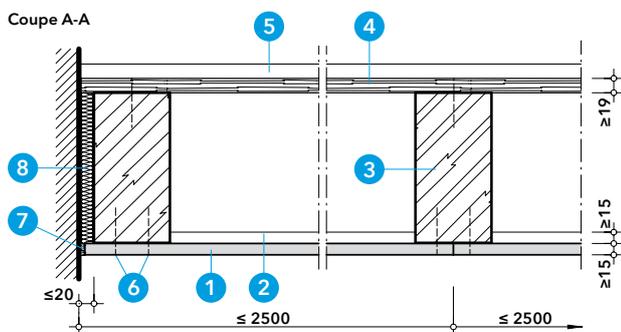
Vue de dessous

Les plaques PROMAXON® type A peuvent être traitées jusqu'à une longueur standard de 2500 mm ou être raccourcies aux dimensions correspondantes en fonction de l'espacement des poutres.

Les joints de plaque sont disposés avec un décalage respectif d'une position de poutre..



Coupe A-A



Détail A - Coupe longitudinale raccordement au parois

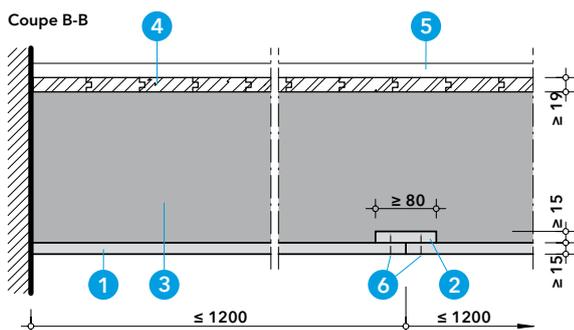
Les plaques PROMAXON® Type A peuvent être fixées directement dans la poutre en bois sans écart minimal.

Au niveau des bords du plafond, le revêtement se pose bord à bord contre la cloison massive voisine. L'écart entre la poutre latérale et la cloison est comblé avec de la laine minérale.

Le joint latéral ainsi que tous les joints entre plaques peuvent également être mastiqués pour des raisons esthétiques

- 1 PROMAXON®-Typ A, plaque coupe-feu, ép. ≥ 15 mm ou 18 mm
- 2 PROMAXON®-Typ A, bandes de plaques ép. ≥ 15 mm ou 18 mm
- 3 Poutre en bois, l x h ≥ 160x200 mm, selon statique
- 4 Plancher en bois, ép. ≥ 19 mm
- 5 Sol porteur
- 6 agrafes en fil d'acier, l ≥ 63 mm, entraxe ≈ 150 mm
alternativ vis Promat® 4625, 3,9 x 55
- 7 mastic prêt à l'emploi Promat® ou mastic Promat®
- 8 laine mineral (RF1), point de fusion ≥ 1000°C, brute ≥ 90 kg/m³

Coupe B-B



Détail B - Coupe transversale raccordement au parois

Du point de vue de la technique de sécurité incendie, il suffit que le revêtement soit amené jusqu'à la cloison au niveau de la bordure du plafond transversale aux poutres. En outre, il est également possible d'utiliser des profils de raccordement mural ou des bandes PROMAXON® sur la cloison massive pour un renforcement et une fixation supplémentaires entre les poutres en bois.

Alors que les joints de plaque sous les poutres en bois ne sont pas renforcés, les joints de plaque transversaux aux poutres doivent être recouverts d'une bande PROMAXON® d'au moins la même épaisseur.

- 1 PROMAXON®-Typ A, plaque coupe-feu, ép. ≥ 15 mm ou 18 mm
- 2 PROMAXON®-Typ A, bandes de plaques ép. ≥ 15 mm ou 18 mm
- 3 Poutre en bois, l x h ≥ 160x200 mm, selon statique
- 4 Plancher en bois, ép. ≥ 19 mm
- 5 Sol porteur
- 6 agrafes en fil d'acier, l ≥ 16 mm, entraxe ≈ 150 mm
alternativ vis Promat® 4625, 3,9 x 22

Promat



Promat



Siège social

Promat AG

Industriestrasse 3
9542 Münchwilen
Tel. 052 320 94 00
FAX 052 320 94 02
office@promat.ch

Toujours à jour dans le Web

www.promat.ch

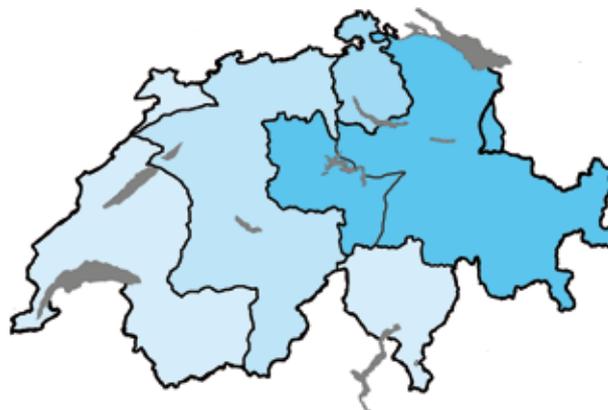
LinkedIn

suffit de suivre **#Promat Switzerland**

Bulletin d'information

Le bulletin d'information électronique de Promat vous permet d'être tenu au courant de nos nouvelles et de nos informations. Inscrivez-vous maintenant:
www.promat.ch/de/newsletter

Votre interlocuteur



cantons: SH, ZH



Marco Schirle

Tel. +41 79 958 63 88
schirle@promat.ch

cantons: AI, AR, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SZ, TG, UR, ZG, FL



Thomas Raimann

Tel. +41 79 368 62 91
raimann@promat.ch

cantons: AG, BE, BL, BS, SO, VS



Beat Spielhofer

Tel. +41 79 670 90 98
spielhofer@promat.ch

cantons: FR, GE, JU, NE, VD, VS, TI



Frank Feller

Tel. +41 79 887 04 65
feller@promat.ch